



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LGV PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Comité de pilotage du 12 mai 2011
Relevé de décisions**

Le comité de pilotage s'est tenu sous la présidence du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Hugues Parant. Il rappelle en propos introductifs, les engagements de l'Etat pris en faveur du projet, qui s'articulent autour :

- de la maîtrise du calendrier,
- de la conduite d'une concertation complète et transparente,
- du développement et de l'aménagement des territoires irrigués, basés sur le maillage intelligent du réseau classique avec la ligne à grande vitesse.

Il rappelle la nécessité de mettre en avant, pour le défendre, l'opportunité que ce projet représente pour améliorer le service aux citoyens.

Introduction de Marc Svétchine directeur régional de RFF, rappelant les étapes restant à franchir pour déterminer le choix du scénario qui sera considéré par l'ensemble des co-financeurs comme étant celui à privilégier et à proposer pour la DUP.

A. Présentation de Jean-Michel Cherrier chef de la mission LGV PACA

- Présentation des variantes fonctionnelles du projet, telles qu'elles ont été définies par le comité technique.
- Présentation de la méthode de comparaison des variantes et des scénarios (grille multicritères), qui permettra de déterminer ceux qui seront considérés comme préférentiels.

Les observations des co-financeurs portent sur les points suivants :

- l'intégration du secteur Nice-Italie entraîne des craintes quant à la sécurité juridique des étapes ultérieures du projet ;
- en réponse aux observations sur le financement de cette partie, il est précisé que cette question doit être abordée globalement sur l'ensemble du projet, en s'appuyant sur les réflexions de la mission financement conduite par Messieurs Francis Idrac et Yves Cousquer ;
- il est nécessaire que RFF produise un document pédagogique de communication sur le projet de réseau maillé et performant comprenant une LGV ;
- un scénario zéro sans LGV doit être étudié, faisant apparaître les seuils de saturation du réseau, de façon à identifier les investissements nécessaires à envisager quoiqu'il en soit ;

- le souhait de pouvoir retirer des variantes dès à présent est exprimé. Après discussions, il est décidé de maintenir l'ensemble des variantes au stade actuel, de façon à faire jouer pleinement la concertation ;
- la nécessité de disposer de fiches précisant le coût de chaque variante est affirmée ;
- le recueil de l'avis des comités territoriaux (COTER) sur les fiches variantes dès le mois de juin semble prématuré : un travail doit être fait au préalable par le comité technique et le comité de pilotage. Ce qui est attendu des COTER de juin doit dans ce cas être clairement précisé.

DECISION

Les variantes fonctionnelles telles que présentées par RFF sont approuvées.

La grille multicritères telle que présentée par RFF est approuvée.

Aucune variante n'est éliminée à ce stade.

Les comités territoriaux de juin porteront sur la méthode de choix des variantes et non sur ces variantes elles-mêmes.

Le calendrier et la méthode d'analyse des variantes et scénarios sont approuvés :

1- Réunion des COTER en juin 2011 :

- Installation des comités territoriaux
- Présentation des variantes
- Présentation de la grille multicritères vierge
- Présentation de la méthode d'analyse des variantes, des secteurs et des scénarios

2- Réunion du comité de pilotage le 11 juillet 2011 (préparé par des comités techniques en juin) :

- Application de la grille multicritères sur les 18 variantes
- Passage de l'ensemble des scénarios théoriques à quelques scénarios pertinents par application de la grille multicritères
- Choix des scénarios à mettre à la concertation

3- Concertation entre septembre et décembre, via notamment deux à trois réunions des trois COTER

4- réunion du comité de pilotage en décembre 2011 – janvier 2012 :

- Validation du scénario à privilégier, sur lequel RFF poursuit les études en vue de l'approbation ministérielle préalable à l'enquête d'utilité publique

B. Présentation des propositions de composition des comités territoriaux (COTER)

Les propositions de composition des comités territoriaux ont été élaborées à partir d'un travail en commun avec RFF, puis validées par les Préfets de département. Les principales remarques émises en séance ont été les suivantes :

- la question de l'intégration de la Ville de Gémenos au COTER des Bouches du Rhône est posée par MPM. Les contacts hors réunion ont permis de répondre aux interrogations soulevées, sans modifier la composition du COTER ;
- l'intégration de la communauté de communes Mer-Estérel au COTER du Var est demandée par le conseil général du Var. Cette demande recueille l'assentiment de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Var, représentant le Préfet du Var ;

- l'importance de garder le rôle décisionnel du comité de pilotage par rapport aux comités territoriaux est rappelée ;
- l'absence des conseils de développement des collectivités, ainsi que de certaines associations, dans la composition des COTER est remarquée. Il est précisé en réponse que les groupes de travail géographiques ou thématiques qui seront mis en place et animés par RFF dans chaque département, permettront d'intégrer un grand nombre de participants. Les avis et observations de ces groupes de travail seront remontés aux COTER, qui en feront la synthèse à destination du comité de pilotage. La limitation du nombre de membres dans les COTER est une volonté visant à en faciliter l'efficacité et la gestion.

DECISION

La composition des comités territoriaux, intégrant la communauté de communes Mer-Estérel au comité territorial du Var, est approuvée.

C. Comité de la concertation

La proposition de composition du comité de la concertation n'appelle pas de remarques particulières.

DECISION

La composition du comité de la concertation telle que présentée par RFF est validée.

D. Intégration de la section Nice-Italie dans le projet

RFF présente 2 options de saisine de la CNDP. La deuxième option, soutenue par RFF, consiste à débiter la concertation sur ce tronçon dès septembre, avec une saisine prévue fin 2011 – début 2012. RFF indique que la solidité juridique de cette option devra être confirmée, sur la base d'une note spécifique qu'il doit remettre.

Le garant de la concertation indique que la CNDP ne demanderait *a priori* pas de débat public spécifique sur ce tronçon. Il précise qu'une saisine de la CNDP au plus tôt (en juillet), à partir d'un dossier allégé, permettrait à cette instance de se prononcer officiellement en septembre. Cette solution permettrait d'engager la concertation sur l'ensemble du projet en minimisant le risque juridique. Le Préfet de région demande que la saisine de la CNDP soit faite au plus tôt. Le conseil régional demande que le comité de pilotage acte que les études liées au tronçon Nice-Italie sont prises en compte dans le programme global d'études.

DECISION

L'intégration du tronçon Nice-Italie à la future déclaration d'utilité publique devra faire l'objet d'une saisine par RFF, de la Commission nationale du débat public au plus tôt, et en tout état de cause avant juillet 2011.

Les études liées au tronçon Nice-Italie sont prises en compte dans le programme global d'études du projet LGV PACA.